

N°2025/04-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025

DATE DE CONVOCATION : 3 Avril 2025

DATE D’AFFICHAGE : 16 Avril 2025

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris
Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

VOTANTS : 22

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ,
Guisseppina DI MINO, José DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU,
Christiane FRANÇOIS- LUBIN, Laurent LHOSTE, Adrien BAILLY, Guy
VALENTIN, El Ouhab ARBAOUI, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI,
Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Souraya
ALIOUET, Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT,
Stella HENRY, Marcello TOSCANELLI, Inès MERBAH, Walid MERBAH

ETAIENT ABSENTS : Guy ISDANT, Jacques SALLURON, Terri
KEBDANI, Vincent SIEPAIO, Aissam KROUNA (arrivé à 20h51)

POUVOIRS : José DA SILVA donne pouvoir à Stéphane PAU, Guy ISDANT
donne pouvoir à Jean-Noël TETARD, Jacques SALLURON donne pouvoir à
Monsieur le Maire, Terri KEBDANI donne pouvoir à Inès MERBAH, Vincent
SIEPAIO donne pouvoir à Hélène RONDEAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacqueline SCHMIT

Objet : cession d'un appartement de type T3 appartenant à la ville de VAUJOURS situé au RDC du 24 rue de Meaux (lot 12 et 5), cadastré A 1545, (superficie de la parcelle 551 m²) au profit de la société dénommée I.N.A. – VILLEPARISIS (77270)

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
VU la délibération n° 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021 donnant délégation d'attribution au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 14 octobre 2024 pour un montant de 110 000,00 € HT en valeur libre,
VU le mandat de vente sans exclusivité n°373 conclu le 30 mai 2024 entre la Commune de VAUJOURS et l'agence ORPI pour la vente des lots n°12 et n°5 du bâtiment situé au 24 rue de Meaux à VAUJOURS (93 410),
VU l'avenant au mandat de vente d'origine accepté n°373 du 15 octobre 2024,
VU l'offre d'achat du 25 octobre 2024 de Monsieur ALLICHE et Madame TOUIER demeurant au 22 rue de Verdun, 77 270 VILLEPARIS, pour l'acquisition du lot n°12 composé d'un appartement de type T3 au rez-de-chaussée d'une superficie de 45.90 m² et du lot n°5 composé d'une cave en sous-sol, situés au 24 rue de Meaux (parcelle cadastrée A n°1545 d'une superficie de 551 m²),
VU l'offre d'achat acceptée valant bon pour accord,
VU le rapport de présentation afférant à la présente délibération,
VU l'acte contenant promesse de vente reçu par Maître Paul ICKOWICZ, notaire à VAUJOURS, le 20 mars 2025.

CONSIDERANT que la ville de VAUJOURS souhaite vendre son bien situé au 24 rue de Meaux,
CONSIDERANT que Monsieur Moh-Ou-Hand ALLICHE et Madame Ghislaine TOUIER souhaitent acquérir ledit bien avec la société dénommée I.N.A., dans laquelle ils sont associés,
CONSIDERANT l'accord entre les deux parties pour une transaction de la propriété de la ville de VAUJOURS au profit de la société I.N.A. pour un montant de 125 000,00 € frais d'agence inclus en valeur libre, soit 119 000,00 euros nets vendeur,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à 19 voix POUR, 3 voix CONTRE 3 absentions et 3 refus de vote

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'approuver la vente du bien appartenant à la ville de VAUJOURS, représentant 2 lots en copropriété, composé d'un appartement de type T3 au rez-de-chaussée, d'une surface de 45,90 m² (lot n°12) et d'une cave en sous-sol (lot n°5), situés sur la parcelle cadastrée section A n° 1545, sise 24 rue de Meaux à VAUJOURS au profit de Monsieur Moh-Ou-Hand ALLICHE et Madame Ghislaine TOUIER ou, à défaut, au profit de la société dénommée I.N.A. dans laquelle Monsieur Moh-Ou-Hand ALLICHE et Madame Ghislaine TOUIER sont associés, dont le siège est à VILLEPARISIS (77270), 22 rue de Verdun, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 938 535 051,

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 2 : DIT que la cession dudit bien se fera au prix frais d'agence inclus de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125 000,00 €) en valeur libre et dont les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

ARTICLE 3 : DIT que le prix de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS HT (125 000,00 € HT) comprend la commission d'agence d'un montant de 6 000,00 € TTC due à l'agence ORPI Vert-Galant Immobilier, soit un prix net vendeur de 119 000,00 € HT.

ARTICLE 4 : DIT autoriser le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant,

ARTICLE 5 : ABROGE la délibération n°2024/03/21 relative à la cession dudit bien au profit de M. et Mme ARBI,

ARTICLE 6 : ABROGE la délibération n°2024-11-56 relative à la cession dudit bien au profit de Monsieur Moh-Ou-Hand ALLICHE et Madame Ghislaine TOUIJER

ARTICLE 7 : DIT que le Maire, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 8 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan,

ARTICLE 9 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 15/04/2025

Le Maire,



Dominique BAILLY
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Certifié exécutoire compte tenu le dépôt en Préfecture le 15/04/25
et de l'affichage le 16/04/25

